



## Achat maison secondaire

Par **Femina1925**, le **16/09/2023** à **22:09**

Bonjour

Mon mari et moi désirons acheter une maison secondaire avec notre neveu ( nous n'avons pas d'enfants) et nous tenons que lui, seul, hérite de ce bien après notre décès. Quelles sont les meilleurs options ?

Par **Pierrepauljean**, le **17/09/2023** à **09:34**

bonjour

il faudrait contacter votre notaire concernant votre situation patrimoniale

vous pouvez envisager d'acheter le bien en démembrement: le neveu acquiert la nu propriété et vous l'usufruit

Par **Marck.ESP**, le **17/09/2023** à **21:20**

Bonsoir, bienvenue,  
Bonne proposition de PPJ,m.

S'agit -il de votre neveu ou celui de votre mari ?

L'oncle ou la tante (si moins de 80 ans) peut effectuer une donation de 31.865€, en vertu de l'article 790 G du code général des impôts prévoit que les dons familiaux de sommes d'argent. Ceci pourrait l'aider à acquérir la nue--propriété du bien, pendant que vous achetez de votre côté, l'usufruit.